

Accord CE/Bangladesh: accord de coopération en matière de partenariat de de développement

1999/0086(CNS) - 21/11/2000

La commission a adopté le rapport de Bob van den Bos (ELDR, NL) qui recommande au Parlement d'approuver (conformément à la procédure de consultation) le nouvel accord de coopération avec le Bangladesh. La commission se réjouit de l'importance donnée à certains sujets clés du nouvel accord, tels que la nécessité de soutenir le développement économique et social durable, la lutte contre la pauvreté, le rôle des femmes et le lien entre le développement économique et social et la protection de l'environnement. Tous ces points sont conformes aux positions constamment défendues par la commission. La commission mesure les progrès notables que le Bangladesh a accompli ces dernières années dans le sens de la démocratie mais espère que l'Union fera encore davantage pour promouvoir la démocratie, l'État de droit et le principe de bonne conduite des affaires publiques, y compris l'éducation des électeurs et la lutte contre la fraude électorale. Elle indique également que la clause relative aux droits de l'homme devrait permettre de conduire une action plus approfondie et plus efficace, notamment en ce qui concerne le rôle et le statut des femmes et la lutte contre le travail des enfants. Enfin, elle juge nécessaire que l'Union contribue activement au renforcement de la société civile, notamment grâce au réseau des ONG locales.